

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1383 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1383

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 novembre 1946

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro
30 novembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — la loi sur la Constitution de la République française. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9166) ; — la loi n° 46-2383 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection du Conseil de la République. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9176) ; — la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9177) ; — la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française. (J. O. B. F. du 28 octobre 1946, page 9178.) Art. 2. Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.